

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix-huit décembre deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 12/12/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Sylvette CHADELAUD, Arlette DEMAR, Camille DUODOGNON, François ENGELIBERT (en remplacement d'Hubert LEHMANN), Valérie GIROIR, Rémi JANDAUD, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Sabine VINCENT.

**EXCUSES :** Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Dominique DUNAUD, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Nadine MAGY, Monique REIX-BUSSY, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2013-139 : PLAN D'INTERET GENERAL – PROROGATION DES SUBVENTIONS ACCORDEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de Noblat

**Vu** l'arrêté préfectoral 18 septembre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** la délibération 2012-102 approuvant les subventions accordées par la Communauté de Communes de Noblat dans le cadre du programme d'intérêt Général

**Vu** la délibération 2012-125 approuvant le complément de subventions accordées par la Communauté de Communes de Noblat dans le cadre du programme d'intérêt Général

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le Programme d'Intérêt Général a remplacé l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le territoire de Noblat. Pour les actions entrant dans le cadre de ce programme les subventions suivantes avaient été fixées pour les années 2012 et 2013 (délibération 2012-102) :

- ✓ Sortie d'insalubrité : 20 % d'une dépense éligible de 10 000 € TTC maximum soit une subvention plafonnée à 2 000 € par dossier.
- ✓ Réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif : 20 % d'une dépense éligible de 5 000 € TTC maximum soit une subvention plafonnée à 1 000 € par dossier.
- ✓ Patrimoine Bâti – façades / toitures : 20 % d'une dépense éligible de 10 000 € TTC maximum soit une subvention plafonnée à 2 000 € par dossier.
- ✓ Patrimoine Bâti devanture : 20 % d'une dépense éligible de 10 000 € TTC maximum soit une subvention plafonnée à 2 000 € par dossier (cumulable avec l'aide des façades).

Par délibération 2013-125, le Conseil Communautaire a décidé de compléter la délibération 2012-102 afin de tenir compte de la présence d'un « secteur sauvegardé » sur la commune de Saint-Léonard de Noblat, qui induit des coûts de travaux plus importants que sur le reste du territoire de Noblat, et il avait porté l'assiette de la dépense éligible à 20 000 € TTC au lieu de 10 000 € TTC (toujours au taux de 20 %).

Il est donc proposé de proroger d'un an le dispositif de subventionnement décrit ci-dessus.

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Approuve** la prorogation des subventions accordées par la Communauté de Communes de Noblat dans le cadre du Programme d'Intérêt Général

**Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 19/12/2013

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le

Le Président,  
  
COMMUNAUTE DE COMMUNES de NOBLAT  
SAINT-LÉONARD DE NOBLAT  
HAUTE-VIENNE  
Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** PLAN D'INTERET GENERAL - PROROGATION DES SUBVENTIONS ACCORDEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

**Date de transmission de l'acte :** 19/12/2013

**Date de réception de l'accusé de réception :** 19/12/2013

**Numéro de l'acte :** 2013-139 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20131218-2013-139-DE

**Date de décision :** 18/12/2013

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions

